

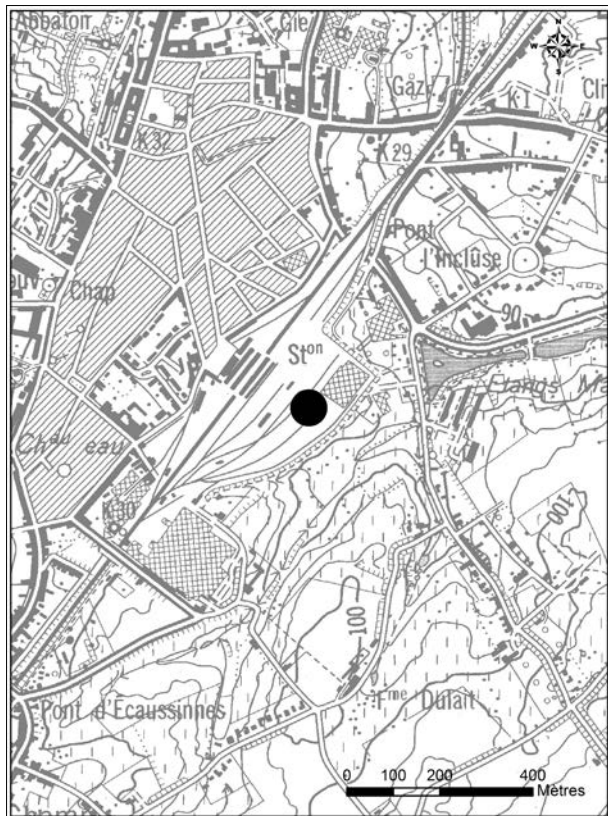
ÉPOQUE CONTEMPORAINE

**Braine-le-Comte/Braine-le-Comte :
relevé d'un abri anti-aérien avant
démolition**

Michèle DOSOGNE et Pierre-Philippe SARTIEAUX

Suite à l'introduction d'une demande de permis de démolition d'un abri anti-aérien, une intervention archéologique a été planifiée par le Service de l'archéologie de la Direction extérieure du Hainaut 1 (DGO4 / Département du patrimoine) sur des terrains anciennement propriété de la Société nationale des Chemins de Fer belges (SNCB) derrière la gare de Braine-le-Comte.

L'intervention archéologique, limitée à la journée du 28 juin 2017, a consisté en un relevé en 3D, une couverture photographique et une description complète. La structure n'a pas été dégagée de la végétation qui la recouvrait, seul l'accès principal a fait l'objet d'un nettoyage systématique (escalier et couloir). À l'intérieur, les déchets jonchant le sol – principalement des restes d'équipements ferroviaires tels que traverses en béton, chevilles, gouttières pour câbles... – n'ont été déplacés que lorsque c'était nécessaire aux relevés.



Braine-le-Comte : plan de situation de l'abri anti-aérien sur fond de carte IGN.

L'abri se situe sur un terrain actuellement en friche délimité à l'ouest et au nord-ouest par la ligne de chemin de fer 96 Mons-Bruxelles, au nord-est et à l'est par le chemin de Feluy, au sud-est par le chemin de Baudriquin, au sud et au sud-ouest par le chemin du Chevauchoire de Binche (parc. cad. : Braine-le-Comte, 2^e Div., Sect. C, domaine SNCB ; coord. Lambert 72 : 133841 est/143820 nord). Il est implanté à 110 m au sud-est des voies de chemin de fer, parallèlement à leur axe.

L'abri anti-aérien

Partiellement enterré, l'abri est entièrement construit en béton armé. Il présente un plan rectangulaire de 19,65 m de longueur sur 7,90 m de largeur, soit une superficie de 135 m². Il est surmonté d'une couverture voûtée d'une épaisseur de 30 cm. Une excroissance en L accolée à l'angle nord abrite l'escalier d'accès et un couloir en chicane. Deux grilles en béton posées au sol encadrent l'escalier, en haut et au pied de la volée de neuf marches. Au fond du couloir à droite une porte métallique ouvre sur l'abri.

L'abri est constitué de trois galeries parallèles, subdivisées en différents espaces. Elles se caractérisent par une section en ellipse tronquée, la base des murs étant renforcée par des soubassements de maçonnerie pleine de plan oblique. La galerie centrale est précédée d'un sas faisant la jonction entre le couloir en chicane et l'abri via la porte susmentionnée. Une deuxième porte métallique conditionne l'accès à la galerie. Celle-ci s'avère légèrement plus haute (2,20 m) que les galeries latérales (1,93-1,94 m). Leur largeur est quasiment identique (1,78 à 1,80 m). À l'extrémité de cette galerie centrale, une mince cloison isole un petit réduit de 1,50 m de long auquel on accède par une baie axiale. Aucun chambranle n'atteste de la présence d'une porte. Au centre, un tuyau métallique traverse cet espace de haut en bas. Au sud-est, la deuxième galerie court sur toute la longueur de l'abri. La troisième galerie, au nord-ouest, est subdivisée en deux espaces par des cloisons. Une cellule, longue de 3,80 m, est isolée à l'extrémité nord. À l'opposé, l'extrémité sud est occupée par une issue de secours. On y accède par une porte métallique située à 0,60 m du sol. Une tour quadran-

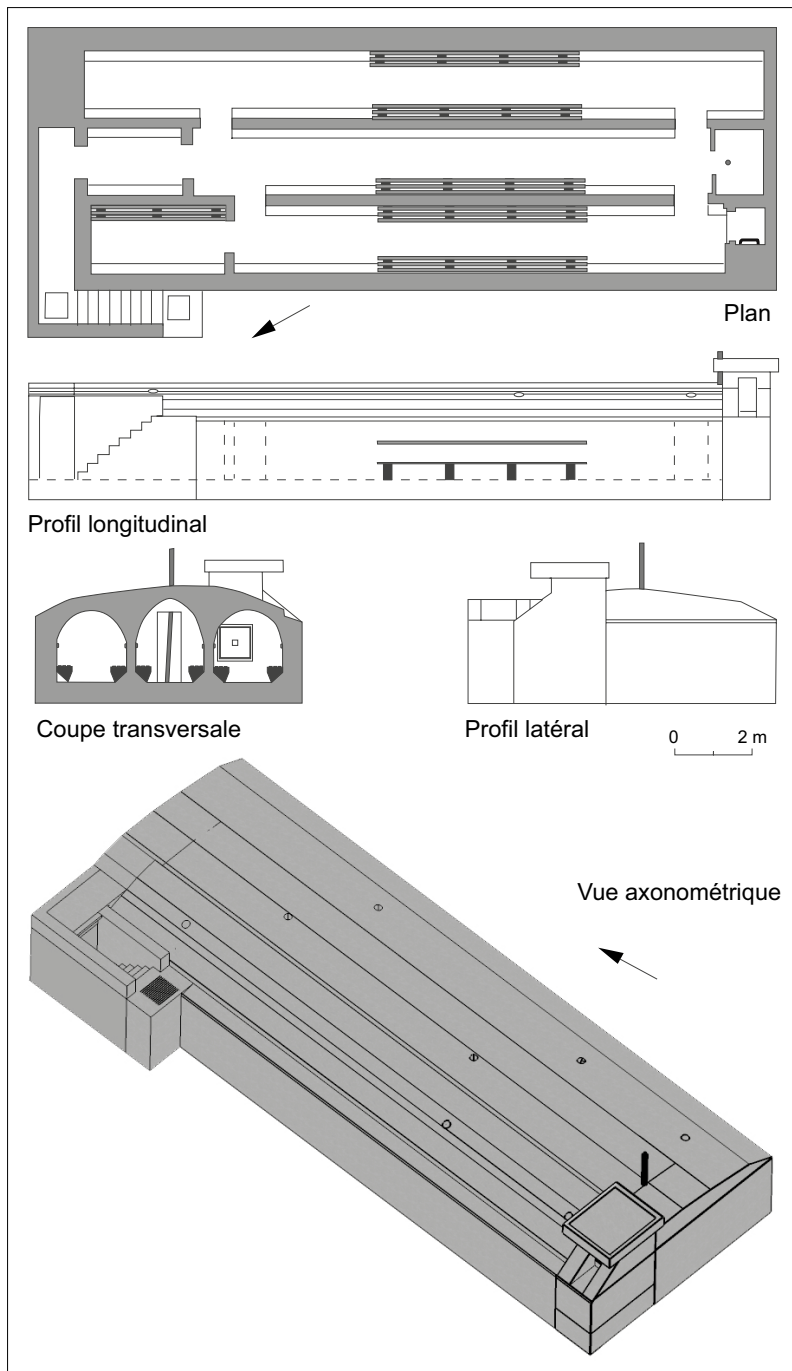
gulaire, seul élément émergeant de la couverture de la construction, abrite une cheminée d'accès équipée d'échelons métalliques fichés dans le mur nord-ouest. Ouverte vers le nord-ouest, elle est couverte d'une dalle de béton débordante. Outre les séparations déjà mentionnées, la circulation d'une galerie à l'autre est assurée par quatre baies, larges de 0,80 m, probablement pourvues de portes et chambranles en bois comme en attestent les traces laissées dans certaines embrasures. Deux se situent à l'entrée de l'abri, l'une à gauche immédiatement après le sas, l'autre à droite un

peu plus loin. Deux autres baies sont implantées l'une en face de l'autre à l'extrémité opposée des galeries.

La porte d'accès, la porte entre le sas et la galerie centrale ainsi que la trappe ouvrant vers l'issue de secours sont des portes anti-souffle en tôles embouties. Elles sont pourvues d'un mécanisme de serrage : un levier central côté intérieur active quatre lattes métalliques disposées asymétriquement qui s'insèrent dans l'encadrement métallique. La porte d'entrée est pourvue d'un verrou externe permettant de fermer l'abri quand celui-ci n'est pas utilisé, de même que la trappe

dispose d'un verrou interne empêchant d'accéder aux galeries depuis la sortie de secours. Neuf cheminées de ventilation d'un diamètre de 20 cm, percées dans les voûtes en béton, sont diversement réparties.

En ce qui concerne les équipements internes, chaque galerie est pourvue au centre de quatre banquettes, deux de chaque côté, d'une longueur de 2,50 m. Les sièges sont constitués de trois planches de bois reposant sur deux supports en béton. Une latte de bois fixée au mur sert de dossier. La cellule séparée à l'extrémité nord de la galerie nord-ouest est pourvue de banquettes le long du mur est. Une planche de bois, fixée au mur au-dessus de l'embrasure de la baie reliant la galerie centrale à la petite cellule à l'extrémité sud, a peut-être servi d'étagère. Aucun dispositif d'éclairage ni d'équipement sanitaire n'a été identifié.



Relevé de l'abri anti-aérien : plan général ; coupe longitudinale au niveau de la galerie est ; coupe transversale et profil latéral au niveau de l'issue de secours ; vue axonométrique.

Le contexte historique

Dès le début des années 1930, la crainte de bombardements aériens massifs en cas de conflit armé s'amplifie. Afin de préparer la population aux dangers du « péril aérien », la Ligue de protection antiaérienne passive de la population et des installations civiles est créée le 10 décembre 1934. Elle a pour objectif d'organiser la défense passive du territoire belge, notamment via des comités locaux chargés de renseigner la population, de recruter et de former des volontaires qui interviendront en cas d'alerte. Elle émet des directives en matière de lutte contre l'incendie, de protection contre les gaz toxiques, d'évacuation et d'installation d'abris entre autres (Herard, 2016, p. 2 ; Moutschen, 1939 ;

Wicht, 1938, p. 98-99). Un Commissariat général de la Protection aérienne est également instauré le 27 décembre 1935 qui sera rattaché successivement au Ministère de la Défense nationale et à celui de l'Intérieur. Les premières instructions semblent peu suivies d'effet, la prise de conscience n'arrive qu'en 1938-1939 (Un problème d'actualité, 1939, p. 389). On voit alors se multiplier les articles de journaux consacrés au sujet. De nombreuses entreprises en profitent pour proposer leurs services afin de livrer les équipements adéquats, depuis la protection individuelle jusqu'à l'abri familial ou collectif.

Les dangers à prévoir lors des bombardements sont de trois types : les bombes explosives, les bombes incendiaires et les bombes toxiques. En fonction de l'équipement mis en œuvre, les abris, qu'il s'agisse d'espaces aménagés dans des bâtiments existants ou de nouvelles constructions, sont destinés à soustraire leurs occupants à une ou plusieurs de ces menaces.

Conclusion

L'abri anti-aérien de Braine-le-Comte, dans l'état dans lequel nous l'avons observé, semble répondre aux principales instructions en matière de résistance aux bombes explosives. Plusieurs dispositions sont prises pour briser l'effet du souffle d'une bombe qui tomberait à proximité immédiate. Il en est ainsi du plan en chicane de l'escalier, du couloir d'accès et des galeries, ainsi que de la présence d'un sas pourvu de portes étanches pouvant résister tant au souffle de l'explosion qu'à la réaction en sens inverse qui la suit immédiatement. Comme il est généralement indiqué pour les abris collectifs de taille moyenne, il est pourvu d'une sortie de secours dont la disposition permet d'éviter les dégâts causés par le souffle. La répartition en trois espaces distincts séparés par des murs solides répond au souci de limiter l'exposition de l'ensemble des occupants en cas d'explosion de plein fouet. La présence d'une couverture débordante surmontant

la sortie de secours est un moyen de repousser les éventuels gravats qui pourraient l'encombrer (Alerte aux gaz, 1939, p. 401 ; La protection, 1939, p. 396).

Comme cela a déjà été évoqué, aucun dispositif sanitaire ni système d'éclairage n'a pu être identifié.

La présence de grilles au sommet et à la base de l'escalier d'accès évoquent l'existence d'un dispositif d'écoulement des eaux afin d'écartier tout risque d'inondation. De la même manière, l'abri anti-aérien mis au jour à Morlanwelz en 2014 était pourvu de faux-puits à la base des deux escaliers d'accès (Demellenne & Sartieaux, 2016, p. 106). On notera que les terrains situés au sud-est de la gare de Braine-le-Comte sont des zones humides parcourues par de petits ruisseaux parallèles aux voies et aujourd'hui partiellement canalisés (Géoportail du Service public de Wallonie). Cette configuration nécessitait peut-être l'installation d'aménagements assurant le maintien hors d'eau.

Initialement, l'abri devait être entièrement recouvert d'une couche de terre mêlée de pierrailles et de cendres. Cette couverture de camouflage apparaît encore partiellement sur des photographies de la fin des années 1980 (communication personnelle B. Dieu).

L'abri, établi sur une propriété de la SNCB, était sans aucun doute destiné à son personnel. L'énorme potentiel du transport sur rail en temps de conflit armé n'a pas échappé à l'État belge et, dès les années 1920, les grands axes d'une collaboration entre l'armée et les Chemins de fer de l'État sont esquissés. Durant la Première Guerre mondiale, les Chemins de fer de l'État belge, future SNCB, ont dû faire face à d'importantes pertes tant humaines que matérielles dont ils sortent profondément meurtris. À la veille de la Seconde Guerre, elle fait ériger de nombreux abris destinés tant au personnel de manœuvre qu'à celui des gares (Daubechies & Perrin, 2013, p. 70).

La gare de Braine-le-Comte a été inaugurée en octobre 1841 lors de la mise en service du tronçon de Tubize à Soignies de la ligne 96 par les Chemins de fer de l'État belge. Elle devient rapidement un nœud



Vue de la galerie sud-est de l'abri anti-aérien.



La sortie de secours de l'abri anti-aérien.

ferroviaire important. Au moment du second conflit mondial, elle est équipée d'ateliers de réparation de matériel roulant dont l'occupant tire profit, notamment une vaste remise à locomotives comptant onze voies érigée en 1923 (Dieu, 2016, p. 24). Elle constitue dès lors une cible potentielle. Le 15 août 1944, elle est bombardée à deux reprises par les Alliés. L'abri érigé au milieu des voies menant aux installations mécaniques était certainement destiné au personnel des ateliers et/ou de la gare. Des recherches archivistiques plus approfondies permettraient peut-être d'en préciser la date de construction qu'il faut situer vers la fin des années 1930.

Bibliographie

- Alerte aux gaz, 1939. Alerte aux gaz. La protection contre les gaz toxiques, *Bâtir*, 8^e année, septembre, p. 400-404, 415.
- DAUBECHIES A. & PERRIN G., 2013. *Dictionnaire du patrimoine ferroviaire*, Namur (Les Dossiers de l'IPW, 12).
- DEMELENNE M. & SARTIEAUX P.-P., 2016. Morlanwelz/Morlanwelz-Mariemont : découverte d'un abri anti-aérien, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 24, p. 105-106.
- DIEU B., 2016. Grands travaux en vue à Braine-le-Comte, *En lignes*, 133, juin, p. 24-26.
- La protection, 1939. La protection contre les bombes explosives, *Bâtir*, 8^e année, septembre, p. 394-397.
- MOUTSCHEN J., 1939. La défense passive du point de vue communal, *Bâtir*, 8^e année, septembre, p. 392.
- Un problème d'actualité, 1939. Un problème d'actualité : le péril aérien et les abris, *Bâtir*, 8^e année, septembre, p. 389-391, 405.
- WICHT R., 1938. Le rôle de la police dans la protection anti-aérienne de la population et des institutions civiles, *Revue belge de la police administrative et judiciaire*, 59^e année, janvier, p. 98-102.

Sources

- Géoportail du Service public de Wallonie, Application Inondations, thème Zones inondables (<http://geoapps.wallonie.be/inondations/#BBOX=-61781.38239776483,331720.96710693423,-1531.2494284988352,185595.6873253747#CTX=zi>, consulté le 2 octobre 2017).
- HERARD G., 2016. *Inventaire des archives de la coordination de la défense aérienne passive pour le secteur de Saint-Gilles. 1935-1956*, archives communales de Saint-Gilles, document inédit (<https://stgilles.brussels/wp-content/uploads/2017/12/Inv17-defenseaeriennepassivevpub.pdf>, consulté le 2 octobre 2017).